

La Société Générale condamnée à 20 millions d'euros pour manquements à ses obligations

Mise en cause pour ne pas avoir « respecté les obligations d'information précontractuelle », la Société Générale écope de la plus forte amende infligée par la commission des sanctions de l'ACPR depuis 2018.

La Société Générale a écopé d'une amende de 20 millions d'euros, a annoncé le gendarme des banques et des assurances, pour de multiples manquements à ses obligations d'information et de conseil dans la commercialisation de ses offres groupées de service. L'ACPR fait état d'un « non-respect très étendu des dispositions législatives et réglementaires méritant d'être fermement sanctionné », après un contrôle sur place en 2023 et 2024. Assortie d'un blâme, il s'agit de la plus forte amende infligée depuis 2018.

La banque est prise en défaut en sa qualité d'intermédiaire d'assurance : elle commercialise automatiquement, dans son offre groupée « Sobrio », aux côtés de produits essentiels comme la carte de paiement, une assurance dommages. Selon le superviseur, la SG « n'a pas respecté les obligations d'information précontractuelle et le devoir de conseil qui s'imposent à elle en sa qualité de distributeur de ce contrat assurance ».

La commission des sanctions estime « qu'en retenant, en toute connaissance de cause, une analyse juridique conforme à ses intérêts mais inexacte, la Société Générale a manqué à son devoir d'agir, en tant que courtier d'assurance, au mieux de l'intérêt de ses clients ».

La SG « n'a manifestement pas agi au mieux des intérêts de ses clients et a privilégié ses propres intérêts financiers », écrit l'ACPR, qui fait état de « manquements graves et répétés à des obligations qui ne sont pas nouvelles et qui ont été prescrites dans le but de protéger les clients ». D'autres contrats (« Certicompte », « Certi Épargne », « Mon Assurance Mobile ») font aussi l'objet de manquements sanctionnés.

La leçon DDA : même le plus grand groupe bancaire est sanctionné quand l'information précontractuelle et le devoir de conseil ne sont pas respectés. CGI Finance est une filiale du groupe Société Générale.